

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**Le débloccage des travaux de la phase 3
de la liaison Tihange-Strée-Tinlot**

Monsieur le Ministre,

Interrogé à de nombreuses reprises au sujet de la liaison Tihange-Strée-Tinlot, je me permets de revenir, à nouveau, vers vous. Comme vous le savez, le chantier est actuellement bloqué en phase 3 et nécessite, pour poursuivre, des expropriations. Cela fait plusieurs années que celles-ci freinent considérablement l'avancement des travaux et il serait grand temps que ce problème soit enfin réglé. Selon vos dires, plusieurs courriers émanant de votre administration ont été envoyés au Comité d'acquisition demandant d'avancer sur le dossier des expropriations et sollicitant la fourniture d'un planning prévisionnel de leurs travaux. Les demandes étant restées sans réponse, vous m'avez indiqué il y a déjà plusieurs mois que des rappels ont été envoyés au Comité d'acquisition. Monsieur le Ministre, quel est l'état des lieux à l'heure actuelle? Le Comité d'acquisition s'est-il enfin manifesté et, dans l'affirmative, qu'en ressort-il? A défaut et vu la non efficacité des nombreux courriers envoyés, quels leviers allez-vous actionner?

Enfin, nous avons appris en juillet dernier que le permis datant de 2012 concernant l'ensemble de la liaison est désormais périmé et malheureusement plus prolongeable. Nous sommes en avril 2021, c'est-à-dire plus de 9 mois plus tard. Pouvez-vous m'indiquer si la nouvelle demande de permis d'urbanisme est désormais déposée?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

[Juin 2021]

À la suite de ses divers courriers de rappel au CAI, mon administration a reçu une réponse dans laquelle le CAI affirme sa volonté d'acquisition des emprises pour fin de cette année 2021.

Si tel est le cas et que la demande de PU avance sans retard, les travaux de la phase 3 pourraient démarrer en 2022.

Pour ce qui concerne la nouvelle demande de permis, celle-ci va être déposée incessamment. Cette demande inclut un nouvel accès à la N684 pour les agriculteurs.